



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, Maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Béatrice GRANGER, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Emilie LAMBERT (arrivée à 18h49), Monsieur Christophe RÉTIF, Madame Brigitte MURSET, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Sandrine FAGUET, Monsieur Christian FOURNIER.

Absents excusés : Monsieur Guy DESILES (donne procuration à M. Michel DUTHEIL), Madame Nathalie LUYÉYÉ-NSUNSAS, Monsieur Tony LADURÉE.

Absents non - excusés : Madame Anita MENANT

Madame Sandrine FAGUET a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 27 avril 2026,
- 2) Décisions du maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
- 3) Elections des délégués pour les élections sénatoriales,
- 4) Composition des comités consultatifs,
- 5) Budget principal : décision modificative n°1,
- 6) Convention pour un don,
- 7) Demande de financement pour la restauration de monuments aux morts,
- 8) Avenant pour la maîtrise d'œuvre de la bibliothèque,
- 9) Demande de financement dans le cadre du fonds vert pour le projet bibliothèque,
- 10) Questions diverses

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 AVRIL 2026

Délibération N°DCM-063-26

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a été préalablement transmis par mail.

M. Ladurée a fait savoir son désaccord avec la rédaction du document, ne reflétant pas fidèlement l'intégralité des échanges ni la teneur exacte des débats qui ont eu lieu lors de cette séance.

Aucune autre remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 CGCT

Délibération N°DCM-063B-26

Devis signés

Budget Commune

Plaque pour rue	9,48 €
Plants	198,65 €
Empierrement	2 361 €
Acquisition de défibrillateurs	1 537 €
Maintenance des défibrillateurs	596 €
Maintenance des défibrillateurs	345,60 €
Réparation pompe à chaleur école	1 093,50 €
Fleurissement	1 325,00 €
Réparation de vitre d'un véhicule	343,44 €
Réparation chaudière gymnase	2 247,86 €
Fournitures administratives	1 474,00 €
Fournitures école	106,21 €
Fournitures école	1 143,44 €
Remplacement vitrage	278,45 €
Remplacement paumelle	247,50 €
Honoraires suivi du marché d'éclairage public	3 178,80 €
Panneau	46,80 €
Armoire froide	2 194,80 €
Location bouteille d'oxygène	110,88 €
Vérifications annuelles	2 720,40 €

Budget Camping

Contrôle eau chaude sanitaire	213,57 €
Encart publicitaire	500,00 €
Réparation pompe à chaleur de la piscine	696,00 €
Contrat de maintenance défibrillateur	144,00 €
Défibrillateur	428,40 €
Boissons	389,33 €
Produits piscine	1 343,52 €
Mise en service de la piscine	448,69 €
Glaces	288,57 €
Pizzas	226,56 €
Publicité	350,00 €
Changement pompe doseuse	1 057,00 €
Modifications de branchement	1 752 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informe des biens non préemptés depuis le 27 avril 2026 :

- 5 rue Léo DELIBES
ZI n°374 et 397 appartenant à PODELHIA (DIA 019-2026)
- 102 bis rue Les Caves La Fontaine
AI n°129 appartenant à M. GUILBERT (DIA 020-2026)
- 29 rue Saint Nicolas
AE n°38 – 39 et 345 appartenant aux conjoints VAN STRATEN (DIA 021-2026)
- 31 rue Saint Nicolas
AE n°32 – 33 et 357 appartenant à M. WEILL (DIA 022-2026)
- 17 rue Nationale
AE n°117 appartenant à la SCI BROSSET (DIA 023-2026)

CONCESSIONS FUNERAIRES ACCORDÉES

NEANT

Le conseil municipal prend acte des décisions énoncées ci-dessus.

3- ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Délibération N°DCM-064-26

Arrivée de Mme Emilie LAMBERT à 18h49.

Monsieur le maire rappelle l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 relatif aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Cet arrêté précise que dans toutes les communes, les conseils municipaux devront se réunir impérativement le vendredi 5 juin 2026 pour procéder à la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Concernant la Chartre-sur-le-Loir, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être désignés.

L'élection des délégués titulaires et des suppléants a lieu simultanément sur la même liste, paritaire, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste proposée est la suivante :

- Titulaires : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Guy DESILES.
- Suppléants : Madame Béatrice GRANGER, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Emilie LAMBERT.

Mise en place du bureau électoral :

- Élection d'un secrétaire : Sandrine FAGUET,
- Appel nominal des conseillers présents,
- Les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes intègrent le bureau électoral :
Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Brigitte MURSET,
Madame Emilie LAMBERT, Monsieur Sofiane KISSOUM.

A l'appel de leur nom par le maire (président du bureau électoral) les élus se dirigent vers l'urne pour déposer leur bulletin plié.

Le président déclare le scrutin clos après le vote du dernier conseiller et annonce les résultats.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>0</u>
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>12</u>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<u>12</u>

Sont élus :

- Titulaires : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Guy DESILES.

- Suppléants : Madame Béatrice GRANGER, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Emilie LAMBERT.

4- COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Délibération N°DCM-065-26

Monsieur le maire indique à l'assemblée délibérante que des personnes se sont fait connaître auprès de la mairie pour intégrer les comités consultatifs :

Comité commerces artisans marche : Mme Martine JANVIER, Mme Sandrine ATTAL et Mme Cathy PILON.

Comité développement durable mobilité environnement : intégration de M. Damien VALO et retrait de Mme Brigitte TROTIN et Mme Claire ROULLIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'intégrer et de retirer les membres des comités consultatifs présentés ci-dessus.

5- BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération N°DCM-066-26

Monsieur le maire présente la nécessité d'adopter une décision modificative afin de pouvoir passer l'écriture comptable suivante :

Dépenses :

7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes : + 4 000 €

Recettes :

744 FCTVA : + 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.

6- CONVENTION POUR UN DON

Délibération N°DCM-067-26

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la convention proposée pour l'acceptation du don de M. VAYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la convention proposée en annexe.

La question s'est posée pour assurer ces biens mais aucune valeur réelle n'est connue.

7- DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DE MONUMENTS AUX MORTS

Délibération N°DCM-068-26

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés pour effectuer la restauration des différents monuments aux morts de la commune.

Le monument du cimetière est plus complexe à traiter.

Une demande de financement pourrait être présentée auprès de l'office national des combattants et victimes de guerre.

Il convient au conseil municipal de se prononcer sur les deux demandes de financements et d'autoriser M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant :

Travaux-Rénovation des monuments aux morts Avenue des Déportés

Plan de financement

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €	%
Nettoyage et réfection	600 €	ONaCVG	300 €	50 %
		Autofinancement	300 €	50 %
TOTAL	600 €	TOTAL	600 €	100 %

Travaux-Rénovation des monuments aux morts Place de la Mairie

Plan de financement

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €	%
Nettoyage et polissage des bronzes	800€	ONaCVG	160 €	20 %
		Autofinancement	640 €	80 %
TOTAL	800 €	TOTAL	800 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les deux plans de financements présentés ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8- AVENANT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Délibération N°DCM-069-26

Monsieur le maire présente à l'assemblée municipale les frais de maitrise d'œuvre concernant la bibliothèque.

Le budget initial ayant été revu à la hausse en fin d'année, les frais ont donc augmenté. L'étude initiale prévoyait un coût de 15 000 € HT, mais avec la hausse, cela représente un coût de 23 250 € HT, comme présenté en annexe.

L'enveloppe avait été validée sous la précédente mandature, mais l'avenant n'avait pas été formalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'avenant pour la maitrise d'œuvre, et autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

9- DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LE PROJET BIBLIOTHÈQUE

Délibération N°DCM-070-26

Monsieur le Maire présente les ajustements financiers et la dernière demande de financement possible pour les travaux de la bibliothèque. Ce projet permettant un gain énergétique important, il est possible de demander un financement dans le cadre du Fond vert.

Plan de financement

Dépenses	Coût en €HT	Recettes	En €
Travaux	161 486 €	DETR (travaux)	92 165.90€
Acquisition	109 000 €	LEADER (achat + travaux)	100 000 €
Maitrise d'œuvre	23 250 €	Fonds vert 2026	42 822,90 €
		Autofinancement	58 747,20 €
TOTAL	293 736 €	TOTAL	293 736 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à tous les documents s'y rapportant.

10- QUESTIONS DIVERSES

CINEMA

Lors de la séance du 9 juin, ce sera le film « Plus fort que moi » qui sera projeté. Madame FAGUET et Madame GILLE-AYBES assureront l'accueil.

Lors de la séance du 30 juin, ce sera le film « Compostelle » qui sera projeté. Madame FOUSSARD et Madame LAMBERT assureront l'accueil.

COMMISSION SOLIDARITÉS COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCÉ BERCÉ

Mme LAMBERT indique avoir été à la première réunion de la commission solidarité. Il a été question du médibus, qui pourrait être accueilli à La Chartre-sur-le-Loir. Toutefois, ce projet reste soumis à l'accord de l'Agence Régionale de Santé. L'instance se prononcera début juillet. La principale crainte d'un refus réside dans le fait que la commune de La Chartre-sur-le-Loir est limitrophe de deux autres départements.

M. le Maire précise que les instances ont pris note que ce sont actuellement les Sarthois qui vont vers les autres départements et beaucoup moins l'inverse.

Prochain conseil municipal : Jeudi 9 juillet à 18h00.

Séance levée à 19h30.

Signatures :

Michel DUTHEIL

Sandrine FAGUET